

Parlement

Au cours de ces 15 années, le gouvernement est devenu le principal fournisseur d'un nombre croissant de services, comme les soins de santé, l'éducation et les pensions. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a mentionné je pense. Le gouvernement a assumé des responsabilités importantes dans le domaine des paiements de transfert direct du revenu. En outre, il est intervenu de plus en plus souvent dans le secteur privé, ce qui veut dire que l'État contrôle de plus en plus les moyens de production de biens et de services. Cette expansion des programmes et des services du gouvernement a entraîné une augmentation massive des dépenses du secteur public.

Pendant cette période d'expansion rapide et d'élaboration de nouveaux programmes, le gouvernement fédéral a omis d'appliquer des normes acceptables de contrôle et de responsabilité au sein du système. Les contribuables du secteur privé, qui sont toujours comptables au percepteur d'impôt, ont supposé tout naturellement que ceux qui dépensent l'argent de leurs impôts seraient eux aussi comptables, du moins dans une certaine mesure. Pendant la trentième législature, l'examen du rapport du vérificateur général par le comité permanent des comptes publics a montré que le gouvernement fédéral, ses ministères, ses agences et les sociétés de la Couronne ont échoué lamentablement pour ce qui est de gérer et de contrôler convenablement et efficacement l'argent des impôts.

Le refus du gouvernement d'appliquer la deuxième recommandation clé de la Commission Glassco, n'est pas la seule cause fondamentale des conditions actuelles. L'allocation des fonds et la comptabilité en fonction des sommes effectivement versées a suscité un esprit de concurrence au sein du système qui nuit à la bonne gestion des ressources et à la responsabilité financière. On n'a qu'à participer activement au travail des comités pour se rendre compte que les fonctionnaires essaient de marquer des points contre les députés. Le gouvernement compte de plus en plus sur des procédés de post-vérification pour contrôler et évaluer la performance de ses services et cela dépend en bonne partie du fait que le Parlement n'a pas instauré un système convenable d'examen des prévisions des dépenses et n'arrive pas à contrôler vraiment les crédits budgétaires. En outre, à cause de leur isolement professionnel, les fonctionnaires ont adopté des méthodes et des valeurs différentes de celles de leurs collègues du secteur privé.

On pourrait se demander comment il est possible de savoir où sont passés 50 milliards de dollars ou comment venir à bout de cette tâche énorme? Je pense que c'est le défi qui se pose au comité des comptes publics. Au cours de la 30^e législature, le comité des comptes publics s'est attaqué au problème et il est en train d'adapter ses méthodes à la tâche gigantesque qui l'attend. Le comité s'est passablement bien acquitté de son travail en ce qui concerne le rapport du vérificateur général, mais il n'a pu réussir à entreprendre l'examen des comptes publics du Canada qui s'imposait. Malheureusement, il n'a ni le temps ni le personnel voulu pour remplir son mandat.

Pour que le système parlementaire joue son rôle à fond, il est essentiel que le comité des comptes publics examine constamment les rapports du vérificateur général. Il est également essentiel que les ministères, organismes et sociétés de la Couronne continuent, par l'intermédiaire du comité, de défendre leurs points de vue, d'exposer publiquement leurs besoins ou de faire le point sur les correctifs apportés. Ce n'est que grâce à

ce genre d'examen public qu'il sera possible de remédier aux lacunes du système et de protéger les intérêts d'un contribuable déjà accablé.

Dans son rapport annuel de 1978, au paragraphe 1.43, le vérificateur général décrit trois des éléments fondamentaux pouvant le mieux contribuer à l'établissement d'une gestion économique efficace et de bon rendement. Ce sont les trois éléments essentiels qu'il faudra retenir, et j'invite tous les députés à lire ce passage. Ce sont les éléments de base à partir desquels il faudra progresser. Malheureusement, le temps ne me permet pas de commenter plus longuement cette partie du rapport.

Puisque nous éloignons enfin du sensationnalisme pour songer à mettre en pratique les éléments fondamentaux dont parle le vérificateur général au paragraphe 1.43 de son rapport, j'aimerais dire quelques mots de la tâche difficile qui attend le comité des comptes publics. Les députés qui ont lu les quatre derniers rapports du comité ont sûrement une idée de cette tâche difficile, des changements en cours, de même que de la qualité du travail accompli. L'approche très générale adoptée par le vérificateur général exige une nouvelle approche et une qualité d'exécution, ou bien nous risquons de perdre tous les bénéfices qui pourraient découler de l'énergie et du talent considérables dont témoigne le rapport du vérificateur général. Le Parlement doit examiner, doit comprendre les problèmes et doit exercer suffisamment de pression sur les éléments du système qui refusent de se soumettre et de rendre des comptes.

Le comité des comptes publics est le seul moyen par lequel le Parlement peut examiner la rentabilité et l'efficacité économique du système qui lui permettra d'assurer des services efficaces. Dans ce domaine, le comité aura directement et uniquement prise sur les questions intéressant le gouvernement. Ses membres doivent satisfaire à de nouvelles normes, et ils sont encore à présent obligés d'assister à des séances d'information avant de se rendre aux réunions. Dans l'avenir, l'examen détaillé des ministères, organismes et sociétés de la Couronne ainsi que les vérifications périodiques poussées devront être entreprises par d'autres comités.

Le comité des comptes publics n'a pas le temps de se pencher sur cet aspect du rapport du vérificateur général. Il faudra entreprendre un nouveau genre de recherches qui devront être assurées, si je ne me trompe, par des services spécialisés du comité des comptes publics, et plus tard, par ceux qui seront chargés d'étudier le budget. Parallèlement au comité des comptes publics, il faudra créer un nouveau comité énergique chargé d'étudier les dépenses préalables.

Grâce à l'examen préalable du régime des dépenses et au comité chargé de la postvérification des dépenses, je pense que l'on pourra arriver à modifier les attitudes, le comportement et la gestion qui caractérisent le système. J'ai eu l'honneur d'être président du comité des comptes publics pendant la troisième session de la 30^e législature, et maintenant au début de la quatrième, et je me suis rendu compte de certaines des faiblesses du comité. Or, c'est un élément essentiel de cette assemblée et il est nécessaire pour amener certains changements au niveau de nos attitudes et des responsabilités qu'il nous faudra assumer. Gardons-nous d'oublier que le comité est contrôlé par le gouvernement, car les membres en sont choisis en fonction du nombre de sièges que les divers partis détiennent à la